

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 25 janvier 2019

Date de convocation : 18/01/2019

PRESENTS : M. ZDAN Michel, Mme DEMESSANCE Florence, M. LORRAIN Jean-Luc, M. DA SILVA CORREIA Manuel, Mme RIZZO Nadine, M. OLIVA Charles, Mme FLOURY Clara, Mme ROBECQUE Amandine.

EXCUSEE : Mme DJOURI Fadhéla (pouvoir donné à M. DA SILVA CORREIA Manuel), M. SAJDAK Henri (M. LORRAIN Jean-Luc), Mme MANFRINATO Mélissa (pouvoir donné à M. ZDAN Michel).

ABSENTES : Mme RAMAHERARIRANY Liliane, Mme LOUPADIERE Lynda.

Monsieur LORRAIN Jean-Luc a été élu secrétaire

Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- *Plusieurs devis.*
- *Remboursement facture CDISCOUNT à Monsieur ZDAN*
- *Délibération annuelle du SDEHG concernant des petits travaux urgents.*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter les points énumérés ci-dessus à l'ordre du jour.

COMPTE RENDU :

-1) Approbation des comptes-rendus du 30/11 et du 15/12

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus du 30/11 et du 15/12.

-2) Délibération n° 2019 - 01 – Remboursement facture ELECTROPOWER à Monsieur ZDAN.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a dû procéder au paiement par carte bancaire concernant l'achat de lames de couteaux pour le broyeur pour un montant de 260.00 € et précise que la Collectivité n'a pas de compte ouvert auprès du magasin ELECTROPOWER, par conséquent, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer pour le remboursement.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la facture ELECTROPOWER à Monsieur ZDAN pour un montant de 260.00 €.

-3) Délibération n° 2019 - 02 – Remboursement facture CDISCOUNT à Monsieur ZDAN

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un des deux employés s'est fait voler son portable professionnel ; de fait, il précise qu'il a commandé le même portable à CDISCOUNT et qu'il a effectué le paiement par carte bancaire pour un montant de 101.45 €.

Par conséquent, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer pour le remboursement.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la facture CDISCOUNT à Monsieur ZDAN pour un montant de 101.45 €.

-4) Délibération n° 2019 - 03 – Délibération annuelle pour petits travaux urgent relevant de la compétence du SDEHG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes des travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

-5) Délibération n° 2019 - 04 – Subvention sous forme de prêt auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'un bien foncier.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2017-53 du 27 octobre 2017 demandant une subvention pour l'acquisition d'un bien foncier auprès du Conseil Départemental ainsi que le courrier du 21 décembre 2018 du Conseil Départemental répondant favorablement à notre demande à hauteur de 10 000 € sous la forme d'un prêt sans intérêt sur 5 ans dans le cadre des Contrats de territoire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette subvention sous forme de prêt.

Le Conseil Municipal accepte la subvention du Conseil Départemental pour un montant de 10 000 € sous forme d'un prêt sans intérêt sur 5 ans dans le cadre des Contrats de territoire.

-6) Délibération n° 2019 – 05 – Devis Société ADOUR MANUTENTION pour remplacement batterie pour le véhicule GOUPIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ADOUR MANUTENTION est la nouvelle société réparant les véhicules de marque Goupil. Par conséquent, il indique qu'il a fait appel à celle-ci pour le véhicule de la Collectivité qui est resté immobilisé dans la société RENAULT TRUCK.

Il s'avère que les batteries sont hors service et présente un devis pour un montant de 2497.00 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ce devis et demande l'autorisation de faire un recours auprès du vendeur du véhicule qui certifié que les batteries étaient neuves lors de l'achat.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise ADOUR MANUTENTION pour un montant de 2497.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à faire un recours auprès du vendeur du véhicule.

-7) Délibération n° 2019 – 06 - Installation d'une alarme dans les ateliers municipaux – devis entreprise DATAVISTAPRO

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il souhaite mettre une alarme aux ateliers municipaux. En effet, de nombreux engins et matériels sont stockés à cet endroit.

Il présente le devis de l'entreprise DATAVISTAPRO (prestataire de l'informatique de la Collectivité) pour un montant de 2114 € HT.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise DATAVISTAPRO pour un montant de 2114.00 € HT et autorise Monsieur le Maire demander une subvention auprès du Conseil Départemental.

-8) Déplacement zone urbaine Route d'Esperce.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2018-47 du 25 mai 2018 concernant le déplacement de panneau agglomération de Grazac et aménagement « Route d'Esperce » RD28.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Direction des routes « Secteur Routier » proposant une limite d'agglomération se situant entre le n°1 et le n° 21 Route d'Esperce.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté pour exécution.

-9) Questions diverses.

Consultation entreprise pour devis.

– **Remplacement serrures Bar Commerce – devis entreprise BEZIAN pour un montant de 515.52 € HT**
Monsieur le Maire indique que ce devis a été envoyé à Maître HERMANN pour l'affaire en cours de restitution du bar commerce.

Résultat Concours Village Fleuris :

- 1 – M. et Mme SAINT-FELIX domicilié Route d'Esperce
- 2 – Mme BASTIEN domiciliée Place du Village
- 3 – M. et Mme MELET domiciliés Impasse du Glaoudis

Résultat Concours des maisons illuminées : 24 participants

- 1 – M. et Mme LORRAIN domiciliés Lieu dit Le Bézinat
- 2 – M. TALLON domicilié Place du Village
- 3 – Mme SORIANO domiciliée Rue du Pesquiès.
-

Lecture du courrier des trois maires de la Commune de CAUJAC, ESPERCE et GRAZAC sur la scolarité des enfants dans un ou des établissements scolaires d'Auterive.

Séance levée à 22H30

Approuvé le 22 février 2019 à l'unanimité

M. ZDAN	Mme LOUPADIERE
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme DEMESSANCE	Mme DJOURI
Mme MANFRINATO	Mme RAMAHERIRARINY
Mme RIZZO	Mme FLOURY
M. SAJDAK	M. OLIVA
M. DA SILVA CORREIA	